

Paris, le 17 mars 2017

Destinataires :

- Comités Départementaux,
- Comités Régionaux (pour diffusion aux clubs),
- Zones Techniques.

Réf : TK/AF/2017-253

Pôle des Activités Gymniques

Affaire suivie par : Angèle FINET

☎ 01.48.01.24.23

Objet : GAF – Lettre FFG n°3 2016-2017


Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en pièce jointe, la lettre FFG suivante :

- GAF – Lettre FFG n°3 2016-2017

Ce document est également disponible dans la base documentaire de la pratique compétitive du site internet fédéral (après connexion pour accéder à l'espace MONCOMPTE).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.



David VALLEE
Directeur Exécutif

Copie : DTN – Thierry Klein – Patrick Andréani – Fabienne Ringler – CNS GAF

Jugement GAF saison 2016-2017

LETTRE FFG n°3 mars 2017

Complète les lettres FFG de la saison 2016-2017.

1. Rappels échauffement

- **Temps de 5' pour les catégories sur libre FFG :**

Durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès : 1' par gymnaste (si 4 gymnastes = 4', si 6 gymnastes = 6'). Gestion assurée par un des juges convoqués.

Au saut les gymnastes doivent avoir réalisé au minimum leurs 2 sauts d'échauffement et peuvent en réaliser 4 au maximum.

Aux barres asymétriques 1' par gymnaste avec un premier passage de 20" et un second passage de 40".

Au sol toujours 5' quel que soit le nombre de gymnastes.

- **Temps de 7' pour les catégories sur code FIG aménagé :**

Durée ajustée selon le nombre de gymnastes à l'agrès : 1'20" par gymnaste. Gestion assurée par un des juges convoqués.

Au saut les gymnastes doivent avoir réalisé au minimum leurs 3 sauts d'échauffement et peuvent en réaliser 5 au maximum.

Aux barres asymétriques deux passages de 40" pour chaque gymnaste.

Au sol toujours 7' quel que soit le nombre de gymnastes.

2. Libre FFG

- **Barres**

En trophée fédéral, les éléments 1.10 , 1.10b et 3.08 (jambes serrées) réalisés avec une amplitude supérieure seront reconnus mais avec une valeur plafonnée à 1.00 (0.80 pour le 3.08).

Par contre, ces éléments ne permettront pas de valider la bonification pour élément passant par l'ATR.

- **Poutre**

La bonification pour mouvement avec 2.50 et moins de fautes sera attribuée même si le mouvement est réalisé avec chute. Cette bonification n'intervient pas dans la note D car elle sera attribuée dans la case bonification.

- **Sol**

Les éléments préparatoires (3.04 , 3.02 , 4.04 , 4.04' et 4.04b) ne peuvent être répétés qu'une seule fois s'ils constituent à eux seuls une longueur acrobatique (ni précédés ni suivis de salto).

Exemples :

= 3 longueurs acrobatiques

= 3 longueurs acrobatiques

= 3 longueurs acrobatiques

= 2 longueurs acrobatiques

= 2 longueurs acrobatiques